



Insulte, menace de mort dans un commerce

Par **Cricri**, le **05/06/2009** à **08:58**

Bonjour,

Je tiens un salon de coiffure, et je voudrais savoir si, après avoir mis des cameras de surveillance, mes vidéos peuvent servir de preuve.

Hier encore j'ai du faire appel à la police. J'ai eu droit bien sur à des menaces de mort, de dégradations des locaux, la police est venue, mais ces deux jeunes clients, majeurs, ont donné leur identité aux policiers. Par la suite, je me suis rendu au commissariat mais l'agent de police n'a pas voulu me donner l'identité des jeunes. Ma question est la suivante :

- Que doit je faire si je décide de porter plainte ?

Je refuse généralement les gens qui ne se font pas couper les cheveux dans le magasin pour éviter ce genre de problème et il est signalé en devanture l'article de loi de la vidéosurveillance, mais cela n'y fait rien, cela ne les intimide pas.

Que dois je faire pour travailler tranquillement dans ce pays ?

Christophe